

LA RÉINTRODUCTION DU BAR RAYÉ

Un jalon important de la restauration du fleuve

Problématique

Le bar rayé (*Morone saxatilis*) est une espèce typique des estuaires et du littoral de la côte est nord-américaine. Le bar est un poisson anadrome : c'est en eau douce qu'ont lieu la fraie, l'incubation et le développement initial de l'alevin. Les juvéniles dévalent ensuite vers les eaux saumâtres de l'estuaire pour s'y alimenter et croître pendant quelques années avant d'atteindre la maturité. Le bar rayé se nourrit d'abord

de petits invertébrés, puis de poissons, à mesure qu'il gagne en taille.

L'existence d'une population abondante de bar constitue un bon indicateur de l'état d'un fleuve et de son estuaire, car elle demande que soient remplies plusieurs conditions relatives à la qualité des habitats et à l'abondance des proies.

Il faut d'abord que le bar ait accès, de la mer, à des segments fluviaux offrant les conditions de température et de courant adéquates pour la fraie, l'incubation des œufs et le début de l'alevinage. Lorsque les alevins ont épuisé leurs réserves vitellines et doivent commencer à s'alimenter, il leur faut trouver dans l'eau du zooplancton — de minuscules invertébrés — en grande abondance, à défaut de quoi leur survie est très faible. Les individus qui ont traversé cette période critique d'environ un mois prennent la forme typique du bar, qu'ils conserveront jusqu'à l'âge adulte. À

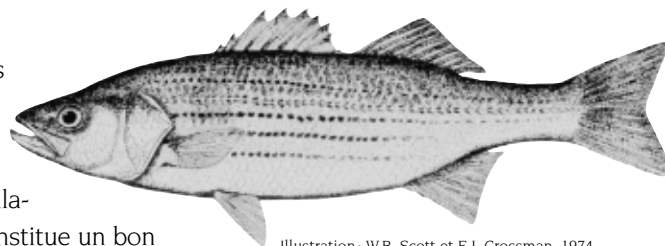


Illustration : W.B. Scott et E.J. Crossman, 1974

partir de ce stade, ils tolèrent mieux les variations des conditions ambiantes et voient leurs chances de survie s'accroître.

Les poissons de plus de un an doivent compter sur une nourriture abondante — invertébrés ou poissons — pour leur croissance en estuaire. Les bars ont la particularité de voyager le long des côtes en bancs d'individus de même taille; ils parcourent ainsi des dizaines de kilomètres par jour pour s'alimenter.



Illustration : R.J. Mansueti, 1958



Photo : Collection Rachel Gingras

Portrait de la situation

On trouve le long de la côte est américaine de nombreuses populations de bar rayé. Certaines ne s'éloignent pas de l'estuaire de leur rivière natale. Quelques grosses populations se livrent à de longues migrations côtières entre

abondaient surtout dans le voisinage de l'Île d'Orléans, tandis que les plus gros fréquentaient plutôt les environs de Rivière-Ouelle et de Kamouraska (figure 1).

Le bar du Saint-Laurent subissait une exploitation très forte. La pêche sportive

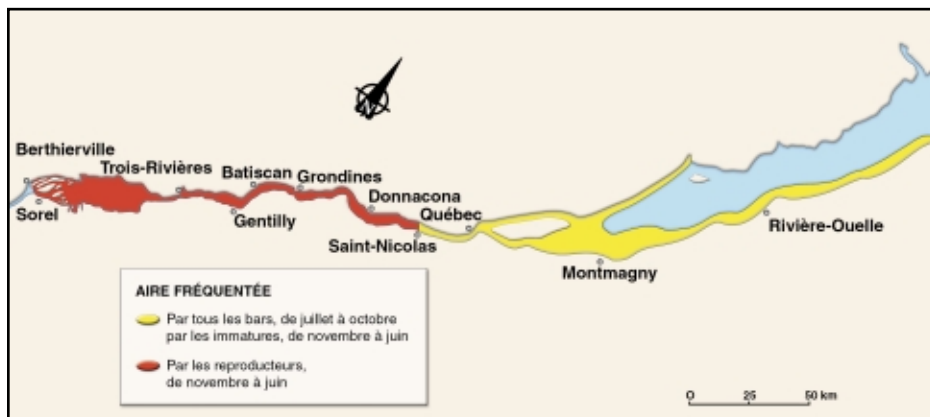
Le bar était aussi capturé dans des engins de pêche fixes, disséminés le long des rives. Enfin, des seigneurs commerciaux allaient capturer ce poisson aux abords de plusieurs îles du Saint-Laurent, entre l'Île Madame et l'Île aux Oies.

La population de bar du Saint-Laurent semble avoir décliné de façon marquée à partir du milieu des années 1950, si l'on se fie aux prises commerciales déclarées. À partir de 1957, les débarquements, qui avaient toujours fluctué entre 5 et 50 t annuellement, sont tombés sous les 3 t et y sont demeurés jusqu'en 1965, dernière année où des prises commerciales de cette espèce ont été enregistrées (figure 2).

Les captures sportives semblent avoir suivi la même tendance. Les dernières prises de bar au tournoi de pêche de Montmagny ont eu lieu en 1963. Quelques captures occasionnelles ont cependant été faites par des pêcheurs à la ligne jusqu'en 1968.

On a cru brièvement au rétablissement de cette population vers le début

Figure 1. Distribution du bar rayé dans le fleuve Saint-Laurent



Source : J.A. Robitaille, 2002.

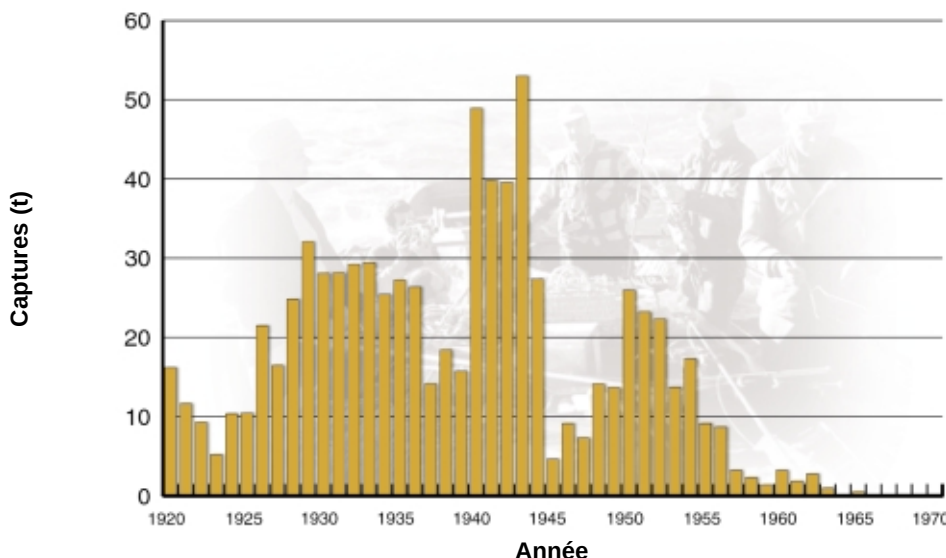
la Floride et la baie de Fundy. C'est le cas, notamment, des bars de la rivière Hudson (New York), des tributaires de la baie Chesapeake (Maryland) et du réseau Roanoke-Albemarle (Caroline du Nord).

Le Saint-Laurent a abrité la population indigène la plus septentrionale de bar rayé, dont la distribution semblait confinée à un tronçon fluvial et estuarien de 300 km, entre Sorel et Kamouraska. L'endroit où se reproduisait cette population n'a jamais été découvert, mais les biologistes croyaient, à l'époque, que c'était dans le secteur du lac Saint-Pierre.

Les bars du Saint-Laurent s'alimentaient et croissaient l'été dans l'estuaire, entre Québec et Kamouraska, surtout le long de la rive sud. On pouvait trouver des individus de toutes tailles dans cette aire, mais les plus petits spécimens

étaient intenses pendant les vacances d'été, en juillet et en août. Plusieurs localités riveraines de l'estuaire tenaient chaque année des tournois de pêche au bar, qui attiraient des participants par centaines.

Figure 2. Prises commerciales de bar rayé dans le Saint-Laurent, 1920-1970



Source : J.A. Robitaille, 2001.

des années 1980, lorsqu'une centaine de poissons de cette espèce ont été capturés au Québec, surtout autour de la péninsule gaspésienne. Cependant, il s'agissait de bars provenant de la rivière Miramichi, au Nouveau-Brunswick, un cours d'eau qui se déverse dans le sud du golfe du Saint-Laurent.

On a finalement accordé au bar du Saint-Laurent le statut de population disparue en 1996.

Pour les pêcheurs et les riverains qui ont été témoins de cette disparition, l'événement a été perçu comme un signe de la dégradation du fleuve, notamment sur le plan de la qualité des eaux. Plusieurs personnes ont alors cessé de pratiquer la pêche et les activités récréatives qui y étaient associées.

À plusieurs reprises, des dirigeants régionaux ont plaidé en faveur de la réintroduction du bar. La méconnaissance des causes de sa disparition rendait cependant l'entreprise incertaine et jetait de l'ombre sur le projet. Une étude récente suggère que l'éradication de cette population ne résulte pas d'une dégradation irréversible de certains habitats critiques — par exemple, les frayères — mais plutôt d'un concours particulier de circonstances: un empiètement majeur sur les habitats de croissance des immatures aurait concentré ceux-ci le long de la rive sud et contribué à accroître la mortalité par la pêche.

Depuis 1998, un comité de travail a soupesé les possibilités et les contraintes liées au retour du bar, pour ensuite proposer un plan d'action pour la réintroduction de l'espèce. En 2001, la Société de la faune et des parcs du Québec, de concert avec ses principaux partenaires en matière de gestion faunique, a décidé d'entreprendre cette opération. La Fédération québécoise de

la faune a soutenu dès le début, par son engagement et sa détermination, ce projet. De plus, la Fondation de la faune du Québec, a appuyé celui-ci par une contribution financière.

Une dizaine de bars adultes et quelques centaines de fretins ont étéensemencés au cours de l'été 2002, pour marquer le lancement du projet. On compte produire en pisciculture et libérer dans le Saint-Laurent des bars juvéniles à partir de 2004. La capacité maximale de production artificielle, estimée à 50 000 poissons par an, devrait être atteinte dès 2008. C'est à cette cadence que se poursuivront, pendant une dizaine d'années environ, les ensemencements de petits bars.

On prévoit que les individus libérés dans le fleuve survivront en nombre suffisant pour se reproduire naturellement, ce qui amorcera le processus de reconstruction de la population.

Perspectives

Le cas du bar rayé du Saint-Laurent n'est pas unique. Plusieurs populations américaines de cette espèce ont été décimées, dont certaines ont fini par disparaître.

La situation observée ici présente beaucoup de similitude avec celle des populations de la baie de Chesapeake, dont les effectifs sont demeurés très bas pendant deux décennies complètes (années 1970 et 1980).

On a entrepris de nombreuses études pour identifier les causes du déclin et y remédier, sans succès. Finalement, comme la baisse d'abondance se poursuivait et que certains États côtiers se montraient peu enclins à limiter leur pêche, le gouvernement fédéral est

intervenu pour imposer un moratoire sur toutes les formes d'exploitation. Le rétablissement rapide des populations a confirmé que le problème découlait de la surpêche des bars immatures.

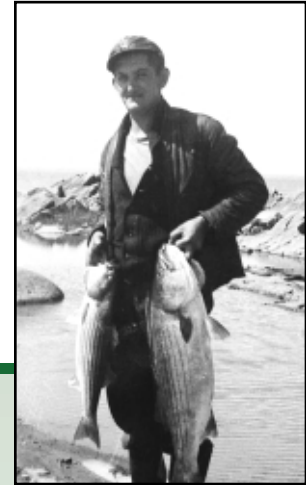


Photo: Collection Maurice Fortin

MESURES-CLÉS

Les éléments suivants devraient constituer de bons indices du rétablissement d'une population de bar dans le Saint-Laurent:

- données confirmant que les bars ensemencés s'alimentent et croissent à un rythme comparable à celui de la population originelle;
- évidence de reproduction naturelle: œufs, alevins ou juvéniles capturés dans le milieu et dont on serait assuré qu'ils n'ont pas été ensemencés;
- recolonisation de la majeure partie de l'aire de distribution originelle du bar;
- rétablissement d'un niveau d'abondance permettant une exploitation durable. Instauration d'une pêche gérée adéquatement, générant une activité récréotouristique dans l'estuaire moyen.

On a constaté, en rétrospective, que la reconstruction des populations s'était effectuée à partir de la ponte de gros bars, dont certains avaient plus de 30 ans, qui étaient protégés par le règlement de pêche.

La situation du bar dans le Saint-Laurent pourrait avoir été semblable, à cette différence près que la population ne bénéficiait pas ici d'une protection suffisante. Les bars immatures constituaient la majorité des captures dans les engins de pêche commerciale. Quant aux plus gros spécimens, vraisemblablement des reproducteurs, ils étaient tout spécialement recherchés par les pêcheurs sportifs; ils semblent avoir aussi souffert de prélèvements illégaux pendant l'hiver, au lac Saint-Pierre.

Enfin, la population du Saint-Laurent, qui se montrait résiliente et subsistait malgré une forte exploitation, aurait subi une pression supplémentaire, en l'occurrence une modification importante de ses habitats de croissance lors

de l'aménagement d'une section du chenal navigable, près de l'île d'Orléans. Ce changement pourrait avoir accentué les effets de la pêche et porté la mortalité au sein de la population à un niveau si élevé que celle-ci s'est finalement éteinte.

Puisque la disparition du bar résulte d'un concours particulier de circonstances et que les facteurs en cause peuvent aujourd'hui être mieux contrôlés, la réintroduction de cette espèce paraît désormais possible.

Pour en savoir plus

DUBOIS, P., 1998. *Le bar rayé du Saint-Laurent*. Corporation pour la restauration de la pêche à l'île d'Orléans, 78 p.

FIELD, J.D., 1997. « Atlantic striped bass management: Where did we go right? », *Fisheries*, vol. 22, n° 7, p. 6-8.

ROBITAILLE, J.A., 2001. *Biologie et exploitation de la population disparue de bar rayé (Morone saxatilis) du Saint-Laurent*. Fondation de la Faune du Québec, Société de la faune et des parcs du Québec et Bureau d'écologie appliquée, 80 p.

ROBITAILLE, J.A. et G. OUELLETTE, 1990. *Problématique de la réintroduction du bar rayé (Morone saxatilis) dans le Saint-Laurent*. Ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche, Direction de la gestion des espèces et des habitats, rapport technique, 62 p.

TRÉPANIÉ, S. et J.A. ROBITAILLE, 1995. *Rapport sur la situation de certaines populations indigènes de bar rayé (Morone saxatilis) au Québec et au Canada*. Ministère de l'Environnement et de la Faune, Direction de la faune et des habitats, 61 p.

Rédaction : Jean Robitaille

Direction du développement de la faune

Société de la faune et des parcs du Québec

Programme Suivi de l'état du Saint-Laurent

Quatre partenaires gouvernementaux – les ministères de l'Environnement du Canada et du Québec, la Société de la faune et des parcs du Québec et le ministère des Pêches et des Océans du Canada – mettent en commun leur expertise et leurs efforts pour rendre compte à la population de l'état et de l'évolution à long terme du Saint-Laurent. Pour ce faire, des indicateurs environnementaux ont été élaborés à partir des données recueillies dans le

cadre des activités de suivi environnemental que chaque organisation poursuit au fil des ans. Ces activités touchent les principales composantes de l'environnement que sont l'eau (qualité et quantité), les sédiments, les ressources biologiques (diversité et condition des espèces), les usages et éventuellement les rives.

Pour obtenir d'autres exemplaires ou la collection complète des fiches,

veuillez vous adresser au Bureau de coordination de Saint-Laurent
Vision 2000 :

1141, route de l'Église
C.P. 10 100
Sainte-Foy (Québec) G1V 4H5
Tél.: (418) 648-3444

Vous pouvez également obtenir les fiches et de l'information complémentaire sur le Programme en visitant le site Internet : www.slv2000.qc.ca.

Publié avec l'autorisation du ministre de l'Environnement

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, 2002

Publié avec l'autorisation du ministre d'État aux Affaires municipales

et à la Métropole, à l'Environnement et à l'Eau du Québec

© Gouvernement du Québec, 2002

N° de catalogue : En4-8/2002F

ISBN 0-662-88129-X

Envirodoq : ENV/2002/0342

Dépôt légal – Bibliothèque nationale du Canada, 2002

Also available in English under the title: *Reintroduction of the Striped Bass – An Important Milestone in Restoring the St. Lawrence River*

État du Saint-Laurent

La réintroduction du bar rayé

Un jalon important de la restauration du fleuve